

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE

Séance du 26 Novembre 2022

Convocation : 15/11/2022

Nombre de membres :

- en exercice 585
- présents 309

Délibération n° : **2022-C-20**

Objet : **Approbation du Procès-Verbal du Comité syndical du 21 Mai 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le samedi 26 novembre à 9h30, le comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqué, s'est réuni au Cadran à Evreux sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT.

Etaient présents 309 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer. Monsieur Roger WALLART, Délégué de TOURNEDOS BOIS HUBERT, a été désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS

Mme Carole DE ANDRES, déléguée de la commune d'Appeville Annebault, a donné pouvoir à M. Dominique BOUCHER, délégué de la commune de Bouquelon, pour la représenter lors des délibérations.
Mme Sylvie CORMIER, déléguée de la commune d'Ambenay, a donné pouvoir à M. Jean Luc BODEY, délégué de la commune de St Antonin de Sommaire, pour la représenter lors des délibérations.
M. Claude SPOHR, délégué de la commune de St Pierre de Cernières, a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, président et délégué de la commune des Baux Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.
M. Bruno LEVEQUE, délégué de la commune de Glisolles, a donné pouvoir à Mme Gwendoline PRESLES, déléguée de la commune de Bourneville Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.
M. Wenceslas de LOBKOWICZ, délégué de la commune de Breuilpont, a donné pouvoir à M. Jean Marc MOGLIA, délégué de la commune d'Andé, pour le représenter lors des délibérations.
M. Philippe LECOEUR, délégué de la commune de St Victor de Chrétienville, a donné pouvoir à M. Roger WALLART, délégué de la commune de Tournedos Bois Hubert, pour le représenter lors des délibérations.

Exposé des motifs

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 21 mai 2022 à l'approbation des délégués syndicaux, en application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ledit procès-verbal a été adressé à l'ensemble des membres de l'assemblée par voie dématérialisée en date du 2 Juin 2022.

Délibération

En l'absence de remarques formulées sur ce procès-verbal, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

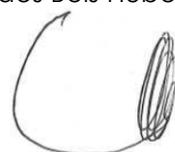
Délibération adoptée avec 315 voix POUR et 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Xavier HUBERT



Le secrétaire de séance,
Roger WALLART
Maire de Tournedos Bois Hubert



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE

Séance du 26 Novembre 2022

Convocation : 15/11/2022

Nombre de membres :

- en exercice 585
- présents 309

Délibération n° : **2022-C-21**

Objet : **Constitution d'une provision pour la résorption de créances douteuses**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le samedi 26 novembre à 9h30, le comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqué, s'est réuni au Cadran à Evreux sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT.

Etaient présents 309 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer. Monsieur Roger WALLART, Délégué de TOURNEDOS BOIS HUBERT, a été désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS

Mme Carole DE ANDRES, déléguée de la commune d'Appeville Annebault, a donné pouvoir à M. Dominique BOUCHER, délégué de la commune de Bouquelon, pour la représenter lors des délibérations.
Mme Sylvie CORMIER, déléguée de la commune d'Ambenay, a donné pouvoir à M. Jean Luc BODEY, délégué de la commune de St Antonin de Sommaire, pour la représenter lors des délibérations.
M. Claude SPOHR, délégué de la commune de St Pierre de Cernières, a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, président et délégué de la commune des Baux Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.
M. Bruno LEVEQUE, délégué de la commune de Glisolles, a donné pouvoir à Mme Gwendoline PRESLES, déléguée de la commune de Bourneville Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.
M. Wenceslas de LOBKOWICZ, délégué de la commune de Breuilpont, a donné pouvoir à M. Jean Marc MOGLIA, délégué de la commune d'Andé, pour le représenter lors des délibérations.
M. Philippe LECOEUR, délégué de la commune de St Victor de Chrétienville, a donné pouvoir à M. Roger WALLART, délégué de la commune de Tournedos Bois Hubert, pour le représenter lors des délibérations.

Exposé des motifs

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, visant la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduira, au final, par une demande d'admission en non-valeur.

Aussi, en accord avec le comptable public, il est proposé au Comité Syndical de constituer une telle provision pour un montant de 104.58€, venant s'ajouter au 67.02€ provisionnés en 2021 et correspondant à 15% du montant total des impayés depuis plus de 2 ans au 31/12/2021.

Il est également proposé d'opter pour l'inscription du montant de cette dotation aux provisions au compte 6811, comme le prévoit le régime des provisions budgétaires sur option.

Délibération

Après délibération, le Comité Syndical valide la constitution d'une provision pour créances douteuses et l'inscription au Budget Principal 2022 le montant annuel du risque encouru, soit 104.58€ correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public.

Délibération adoptée avec 315 voix POUR et 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Xavier HUBERT



Le secrétaire de séance,
Roger WALLART
Maire de Tournedos Bois Hubert



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE

Séance du 26 Novembre 2022

Convocation : 15/11/2022

Nombre de membres :

- en exercice 585
- présents 309

Délibération n° : **2022-C-22**

Objet : **Décision modificative Budget Principal 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le samedi 26 novembre à 9h30, le comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqué, s'est réuni au Cadran à Evreux sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT.

Etaient présents 309 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer. Monsieur Roger WALLART, Délégué de TOURNEDOS BOIS HUBERT, a été désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS

Mme Carole DE ANDRES, déléguée de la commune d'Appeville Annebault, a donné pouvoir à M. Dominique BOUCHER, délégué de la commune de Bouquelon, pour la représenter lors des délibérations.
Mme Sylvie CORMIER, déléguée de la commune d'Ambenay, a donné pouvoir à M. Jean Luc BODEY, délégué de la commune de St Antonin de Sommaire, pour la représenter lors des délibérations.
M. Claude SPOHR, délégué de la commune de St Pierre de Cernières, a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, président et délégué de la commune des Baux Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.
M. Bruno LEVEQUE, délégué de la commune de Glisolles, a donné pouvoir à Mme Gwendoline PRESLES, déléguée de la commune de Bourneville Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.
M. Wenceslas de LOBKOWICZ, délégué de la commune de Breuilpont, a donné pouvoir à M. Jean Marc MOGLIA, délégué de la commune d'Andé, pour le représenter lors des délibérations.
M. Philippe LECOEUR, délégué de la commune de St Victor de Chrétienville, a donné pouvoir à M. Roger WALLART, délégué de la commune de Tournedos Bois Hubert, pour le représenter lors des délibérations.

Exposé des motifs

La décision modificative présentée au Comité syndical et concernant uniquement le budget principal du SIEGE est destinée à prendre en compte les ajustements et virements de crédits suivants :

I/ Section de Fonctionnement

En section de Fonctionnement - Dépenses :

- Au chapitre 011 (Charges à caractère général) : Ajout de 1 000 000 € pour abonder les crédits ouverts au titre des travaux sur les réseaux de télécommunications pour suivre les besoins exprimés notamment dans les listes complémentaires de travaux adoptées en cours d'exercice.
- Au Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) : Ajout de 1 000 € pour permettre l'admission en non-valeur de titres irrécouvrables comme évoqué dans la délibération précédente.
- Aux Chapitre 67 (Charges exceptionnelles) et 68 (Dotations Provisions semi-budgétaires) : Ajout respectivement de 5 000€ et 150 € pour l'annulation de titres de recettes liés aux créances douteuses évoquées la délibération précédente, ainsi que pour tenir compte d'un remboursement de TVA appliqué à tort aux opérateurs de mobilité sur l'exercice, suite à réponse de la Direction Générale des Finances publiques.

En section de Fonctionnement - Recettes :

- Ajustement des dépenses imprévues (Chapitre 022) à la baisse de – 150 € pour ajuster les crédits ouverts et arrondir le montant de la présente décision modificative.
- Ajustement du Virement à la section d'Investissement à la baisse de – 1 006 000 € afin d'équilibrer la section en dépenses et en recettes.

Au regard de ce qui précède, la décision modificative présentée, et concernant la section de fonctionnement, s'équilibre en dépenses et en recettes à 0 €.

II/ Section d'Investissement

En section d'Investissement - Dépenses :

- Au chapitre 23 (Immobilisations en cours) : Déduction de 1 011 000 € du compte d'équilibre pour permettre les inscriptions nouvelles prévues par la présente décision modificative.
- Au chapitre 13 (Subventions d'Investissement) : Ajout de 5 000 € à titre de régularisation effectuée à la demande du service de gestion comptable pour l'annulation d'un titre sur un exercice antérieur.

En section d'Investissement - Recettes :

- Ajustement du virement depuis la section de fonctionnement à la baisse de - 1 006 000 €.

Au regard de ce qui précède, la décision modificative présentée, et concernant la section d'investissement, s'équilibre en dépenses et en recettes à - 1 006 000 €.

L'ensemble des mouvements évoqués ci-dessus peut être synthétisé dans le tableau qui suit :

Section de fonctionnement	Recettes	Dépenses
Réelles	-	1 006 000 €
D'ordre	-	- 1 006 000 €

Section d'investissement	Recettes	Dépenses
Réelles	-	- 1 006 000 €
D'ordre	- 1 006 000 €	-

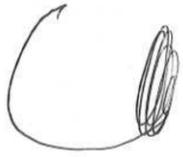
Total	Recettes	Dépenses
Réelles	-	0 €
D'ordre	- 1 006 000 €	- 1 006 000 €

Délibération

Après délibération, le Comité Syndical adopte la décision modificative du budget principal 2022 telle qu'elle figure en annexe à la présente.

Délibération adoptée avec 315 voix POUR et 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Pour extrait conforme,

Le Président, Xavier HUBERT 	Le secrétaire de séance, Roger WALLART Maire de Tournedos Bois Hubert 
---	--

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE

Séance du 26 Novembre 2022

Convocation : 15/11/2022

Nombre de membres :
- en exercice 585
- présents 309

Délibération n° : **2022-C-23**
Objet : **Budget Primitif 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le samedi 26 novembre à 9h30, le comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqué, s'est réuni au Cadran à Evreux sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT.

Etaient présents 309 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer. Monsieur Roger WALLART, Délégué de TOURNEDOS BOIS HUBERT, a été désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS

Mme Carole DE ANDRES, déléguée de la commune d'Appeville Annebault, a donné pouvoir à M. Dominique BOUCHER, délégué de la commune de Bouquelon, pour la représenter lors des délibérations.
Mme Sylvie CORMIER, déléguée de la commune d'Ambenay, a donné pouvoir à M. Jean Luc BODEY, délégué de la commune de St Antonin de Sommaire, pour la représenter lors des délibérations.
M. Claude SPOHR, délégué de la commune de St Pierre de Cernières, a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, président et délégué de la commune des Baux Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.
M. Bruno LEVEQUE, délégué de la commune de Glisolles, a donné pouvoir à Mme Gwendoline PRESLES, déléguée de la commune de Bourneville Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.
M. Wenceslas de LOBKOWICZ, délégué de la commune de Breuilpont, a donné pouvoir à M. Jean Marc MOGLIA, délégué de la commune d'Andé, pour le représenter lors des délibérations.
M. Philippe LECOEUR, délégué de la commune de St Victor de Chrétienville, a donné pouvoir à M. Roger WALLART, délégué de la commune de Tournedos Bois Hubert, pour le représenter lors des délibérations.

Exposé des motifs

Conformément aux dispositions du décret n° 96-522 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L2312-3 du CGCT, les modalités de vote des EPCI répondent aux mêmes critères que ceux énoncés pour les communes. Le SIEGE a fait le choix de voter son budget par nature, comme la plupart des collectivités concernées.

Le budget représente un volume de 59 722 300 € dont 24 240 000 € en section de fonctionnement et 35 482 300 € en section d'investissement se décomposant comme suit :

Section de fonctionnement	Recettes	Dépenses
Réelles	24 240 000 €	14 562 700 €
D'ordre	-	9 677 300 €
Section d'investissement	Recettes	Dépenses
Réelles	25 805 000 €	35 482 300 €
D'ordre	9 677 300 €	-
Total	Recettes	Dépenses
Réelles	50 045 000 €	50 045 000 €
D'ordre	9 677 300 €	9 677 300 €

Le financement de ce budget est assuré par 50 045 000 € de recettes réelles, dont pour l'essentiel :

	Projet BP 2023
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
TCCFE	12 000 000
REDEVANCE R2	3 000 000
Redevance GAZ ELEC R1	1 950 000
Participation travaux réseaux-maintenance	4 100 000
Participation Fourniture énergie – EP	2 200 000
Participations/Fonds de concours Communes - Bois	450 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
FACE-Art.8-PCT	6 500 000
PARTICIPATIONS COMMUNES	5 100 000
Emprunt	8 000 000
Virement de la section de Fonctionnement	8 842 300
FCTVA	5 500 000

La décomposition des dépenses est la suivante, pour l'essentiel :

En section de fonctionnement :

	BP 2022	PROJET BP 2023	Variation (en %)
Charges à caractère général (y compris maintenance EP et travaux FT)	7 685 500	8 917 500	+16%
Charges de Personnel	2 502 000	2 697 500	+8%
Autres charges de gestion courante	222 200	225 700	+2%
Divers charges (versement de la TCCFE aux villes A et B)	2 700 000	2 700 000	0%
Virement à la section d'Investissement	7 801 300	8 842 300	+13%

En section d'investissement :

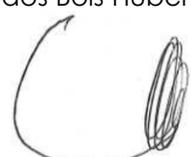
TRAVAUX	BP 2022	PROJET BP 2023	Variation (en %)
Renforcement DP Electricité	16 000 000	17 000 000	+6%
Eclairage Public – communes rurales	5 000 000	6 000 000	+20%
Extension DP Electricité	2 500 000	2 500 000	0%
Electricité /Eclairage public - villes B	3 100 000	3 100 000	0%
Electricité villes A	1 000 000	1 400 000	+40%
Travaux en coordination 4581	450 000	400 000	-13%
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	28 050 000	30 400 000	+8%
Enfouissement coordonné FT en fonctionnement	4 000 000	4 500 000	+13%
AUTRES INVESTISSEMENTS			
Stations Hydrogène – IRVE	460 000	200 000	-57%
Participations aux extensions réseau Gaz	150 000	250 000	+67%
Participations aux projets éoliens/PV	1 232 000	1 730 000	+40%
Logiciels et patrimoine	300 000	257 000	-14%
Investissements logistiques (véhicules, locaux et mobilier)	135 000	135 000	0%
Subventions aux Communes – transition énergétique	156 000	120 000	-23%
Capitalisation SEM – Transition Energétique	-	1 500 000	+100%
TOTAL AUTRES INVESTISSEMENTS	2 433 000	4 192 000	+72%

Délibération

Après délibération, le Comité Syndical approuve le vote par nature du budget primitif 2023 tel qu'il figure en annexe à la présente.

Délibération adoptée avec 315 voix POUR et 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Pour extrait conforme,

<p>Le Président, Xavier HUBERT</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Roger WALLART Maire de Tournedos Bois Hubert</p> 
--	--

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE

Séance du 26 Novembre 2022

Convocation : 15/11/2022
Affichage : 26/11/2022

Nombre de membres :
- en exercice 585
- présents 307

Délibération n° : **2022-C-24**
Objet : **Budget Annexe du SPIC**
Production d'Energie Renouvelable 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le samedi 26 novembre à 9h30, le comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqué, s'est réuni au Cadran à Evreux sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT.

Etaient présents 307 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Roger WALLART, Délégué de TOURNEDOS BOIS HUBERT, a été désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS

Mme Carole DE ANDRES, déléguée de la commune d'Appeville Annebault, a donné pouvoir à M. Dominique BOUCHER, délégué de la commune de Bouquelon, pour la représenter lors des délibérations.

Mme Sylvie CORMIER, déléguée de la commune d'Ambenay, a donné pouvoir à M. Jean Luc BODEY, délégué de la commune de St Antonin de Sommaire, pour la représenter lors des délibérations.

M. Claude SPOHR, délégué de la commune de St Pierre de Cernières, a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, président et délégué de la commune des Baux Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Bruno LEVEQUE, délégué de la commune de Glisolles, a donné pouvoir à Mme Gwendoline PRESLES, déléguée de la commune de Bourneville Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Wenceslas de LOBKOWICZ, délégué de la commune de Breuilpont, a donné pouvoir à M. Jean Marc MOGLIA, délégué de la commune d'Andé, pour le représenter lors des délibérations.

M. Philippe LECOEUR, délégué de la commune de St Victor de Chrétienville, a donné pouvoir à M. Roger WALLART, délégué de la commune de Tournedos Bois Hubert, pour le représenter lors des délibérations.

Exposé des motifs

Par délibération du 30 novembre 2019, le Comité syndical validait la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) relatif à la Production d'Energie renouvelable, afin de retracer les opérations portées par le SIEGE et visant à poser des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics des communes intéressées.

La création de ce SPIC était justifiée par l'activité du SIEGE en la matière consistant à revendre l'énergie produite, activité entrant dans le champ concurrentiel.

Dans la continuité de l'adoption des budgets des 3 premiers exercices, il est nécessaire d'adopter un budget annexe primitif 2023 pour ce même service, qui nécessitera de probables ajustements après adoption du compte administratif 2022 et au regard de la montée en puissance progressive du service.

Dans ce contexte, il est proposé au Comité syndical d'adopter le Budget Annexe précité dont les inscriptions sont réduites comme indiqué ci-dessous :

	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Investissement			
Dépenses	500 000.00 €	0.00 €	500 000.00 €
Recettes	0.00 €	500 000.00 €	500 000.00 €
Exploitation			
Dépenses	175 000.00 €	0.00 €	175 000.00 €
Recettes	175 000.00 €	0.00 €	175 000.00 €

I/ Exploitation

S'agissant de la section d'exploitation, les crédits ouverts correspondent principalement au chapitre 011 (Charges à caractère général) avec le détail suivant :

- 100 000 € imputés au compte 6156 pour les opérations de maintenance des panneaux photovoltaïques installés,
- 50 000 € au compte 617 pour les frais d'études,
- Et 24 500 € pour les abonnements aux logiciels de gestion et supervision de la production.

Concernant le chapitre 65 (Autres charges de gestion courante), 500 € sont inscrits pour permettre de procéder aux régularisations en cours d'année pour les problèmes liés aux arrondis de la TVA.

Ces dépenses s'équilibrent avec les recettes d'exploitation correspondant à la revente de l'électricité produite.

II/ Investissement

S'agissant des dépenses d'investissement, les crédits ouverts correspondent essentiellement au chapitre 23 et au compte 2315, relatifs aux immobilisations en matière d'installations photovoltaïques sur bâtiments publics à hauteur de 465 000€, crédits qui permettront le démarrage des travaux début 2022 et seront ajustés dès la prochaine décision modificative. En outre, 35 000€ sont crédités aux chapitres 20 et 21 pour l'acquisition de logiciels de supervision à distance des installations.

S'agissant des recettes d'investissement, 500 000 € proviennent du solde d'exécution positif de la section reporté ou anticipé, le fonctionnement du SPIC étant encore actuellement réalisé sur la base de la dotation initiale du Budget Primitif de 2 000 000 €.

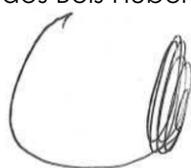
Le Projet de Budget Annexe synthétisé ci-dessus s'élève à 675 000 €.

Délibération

Après délibération, le Comité Syndical adopte le projet de Budget Annexe Production d'Energie renouvelable pour l'exercice 2023 selon le détail exposé ci-dessus et détaillé en annexe.

Délibération adoptée avec 313 voix POUR et 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Pour extrait conforme,

<p>Le Président, Xavier HUBERT</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Roger WALLART Maire de Tournedos Bois Hubert</p> 
--	--

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE

Séance du 26 Novembre 2022

Convocation : 15/11/2022

Nombre de membres :

- en exercice 585
- présents 307

Délibération n° : **2022-C-25**

Objet : **Ligne de Trésorerie 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le samedi 26 novembre à 9h30, le comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqué, s'est réuni au Cadran à Evreux sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT.

Etaient présents 307 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer. Monsieur Roger WALLART, Délégué de TOURNEDOS BOIS HUBERT, a été désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS

Mme Carole DE ANDRES, déléguée de la commune d'Appeville Annebault, a donné pouvoir à M. Dominique BOUCHER, délégué de la commune de Bouquelon, pour la représenter lors des délibérations.
Mme Sylvie CORMIER, déléguée de la commune d'Ambenay, a donné pouvoir à M. Jean Luc BODEY, délégué de la commune de St Antonin de Sommaire, pour la représenter lors des délibérations.
M. Claude SPOHR, délégué de la commune de St Pierre de Cernières, a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, président et délégué de la commune des Baux Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.
M. Bruno LEVEQUE, délégué de la commune de Glisolles, a donné pouvoir à Mme Gwendoline PRESLES, déléguée de la commune de Bourneville Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.
M. Wenceslas de LOBKOWICZ, délégué de la commune de Breuilpont, a donné pouvoir à M. Jean Marc MOGLIA, délégué de la commune d'Andé, pour le représenter lors des délibérations.
M. Philippe LECOEUR, délégué de la commune de St Victor de Chrétienville, a donné pouvoir à M. Roger WALLART, délégué de la commune de Tournedos Bois Hubert, pour le représenter lors des délibérations.

Exposé des motifs

L'irrégularité de la perception des recettes et des règlements à effectuer ainsi que l'accélération du rythme des travaux par le SIEGE peuvent conduire ponctuellement à une insuffisance de trésorerie.

Pour faire face à ces difficultés momentanées, et comme les années précédentes, il est nécessaire de pouvoir disposer d'une ligne de trésorerie, d'un montant maximal de 5 000 000 € pour 2023.

Il est proposé de retenir ce montant maximum sachant qu'au regard de l'amélioration de la situation de trésorerie constatée ces dernières années, il ne sera probablement pas nécessaire de souscrire de contrat cette année ou pour un montant moindre si le besoin se manifeste.

Délibération

Après délibération, le Comité Syndical valide la ligne de Trésorerie 2023 à hauteur de 5 millions d'€ maximum.

Délibération adoptée avec 313 voix POUR et 0 voix CONTRE , 0 ABSTENTION.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Xavier HUBERT



Le secrétaire de séance,
Roger WALLART
Maire de Tournedos Bois Hubert



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE

Séance du 26 Novembre 2022

Convocation : 15/11/2022

Nombre de membres :

- en exercice 585
- présents 307

Délibération n° : **2022-C-26**

Objet : **Autorisation de souscrire un emprunt pour la réalisation des investissements 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le samedi 26 novembre à 9h30, le comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqué, s'est réuni au Cadran à Evreux sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT.

Etaient présents 307 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Roger WALLART, Délégué de TOURNEDOS BOIS HUBERT, a été désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS

Mme Carole DE ANDRES, déléguée de la commune d'Appeville Annebault, a donné pouvoir à M. Dominique BOUCHER, délégué de la commune de Bouquelon, pour la représenter lors des délibérations.

Mme Sylvie CORMIER, déléguée de la commune d'Ambenay, a donné pouvoir à M. Jean Luc BODEY, délégué de la commune de St Antonin de Sommaire, pour la représenter lors des délibérations.

M. Claude SPOHR, délégué de la commune de St Pierre de Cernières, a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, président et délégué de la commune des Baux Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Bruno LEVEQUE, délégué de la commune de Glisolles, a donné pouvoir à Mme Gwendoline PRESLES, déléguée de la commune de Bourneville Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Wenceslas de LOBKOWICZ, délégué de la commune de Breuilpont, a donné pouvoir à M. Jean Marc MOGLIA, délégué de la commune d'Andé, pour le représenter lors des délibérations.

M. Philippe LECOEUR, délégué de la commune de St Victor de Chrétienville, a donné pouvoir à M. Roger WALLART, délégué de la commune de Tournedos Bois Hubert, pour le représenter lors des délibérations.

Exposé des motifs

Au-delà de l'exercice des missions historiques du syndicat, les investissements prévus au Budget Primitif 2023 nécessitent la mobilisation de crédits exceptionnels afin de financer notamment les opérations d'investissement liées à la transition énergétique et au développement des nouvelles missions du SIEGE.

De ce fait, il y a lieu de prévoir, afin d'assurer le financement de ces investissements, la souscription d'un emprunt à hauteur d'un maximum de 8 M€ permettant de maintenir un niveau d'investissement identique aux exercices précédents sur les réseaux.

Délibération

Après délibération, le Comité Syndical valide la souscription d'un emprunt à hauteur de 8 millions d'Euros maximum pour l'exercice 2023.

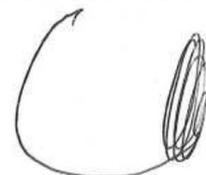
Délibération adoptée avec 313 voix POUR et 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Xavier HUBERT



Le secrétaire de séance,
Roger WALLART
Maire de Tournedos Bois Hubert



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE

Séance du 26 Novembre 2022

Convocation : 15/11/2022

Nombre de membres :

- en exercice 585
- présents 306

Délibération n° : **2022-C-27**

Objet : **Présentation du CRAC
ENEDIS-EDF 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le samedi 26 novembre à 9h30, le comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqué, s'est réuni au Cadran à Evreux sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT.

Etaient présents 306 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Roger WALLART, Délégué de TOURNEDOS BOIS HUBERT, a été désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS

Mme Carole DE ANDRES, déléguée de la commune d'Appeville Annebault, a donné pouvoir à M. Dominique BOUCHER, délégué de la commune de Bouquelon, pour la représenter lors des délibérations.

Mme Sylvie CORMIER, déléguée de la commune d'Ambenay, a donné pouvoir à M. Jean Luc BODEY, délégué de la commune de St Antonin de Sommaire, pour la représenter lors des délibérations.

M. Claude SPOHR, délégué de la commune de St Pierre de Cernières, a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, président et délégué de la commune des Baux Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Bruno LEVEQUE, délégué de la commune de Glisolles, a donné pouvoir à Mme Gwendoline PRESLES, déléguée de la commune de Bourneville Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Wenceslas de LOBKOWICZ, délégué de la commune de Breuilpont, a donné pouvoir à M. Jean Marc MOGLIA, délégué de la commune d'Andé, pour le représenter lors des délibérations.

M. Philippe LECOEUR, délégué de la commune de St Victor de Chrétienville, a donné pouvoir à M. Roger WALLART, délégué de la commune de Tournedos Bois Hubert, pour le représenter lors des délibérations.

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'exécution du Contrat de Concession, le délégataire produit chaque année à l'Autorité Concédante un compte-rendu d'activités retraçant les comptes de la concession et une analyse de la qualité du service rendu. Ce rapport fait l'objet d'une présentation au cours de laquelle le concessionnaire apporte les éléments de réponse aux interrogations formulées par le SIEGE à l'examen des données fournies.

I/ ENEDIS

Les principaux éléments du CRAC 2021 communiqués par le délégataire sont les suivants :

S'agissant des clients de la concession

Le nombre de consommateurs HTA et BT s'élève à 327 712, soit + 0.97 % par rapport à 2020. Le réseau de distribution a acheminé 3 820 GWh. La répartition de l'énergie acheminée entre la BT et la HTA est de 2 537 GWh pour la BT et 1 283 GWh pour la HTA.

Les recettes d'acheminement s'élèvent à 149 615 K€.

S'agissant du patrimoine et de son évolution

Le réseau HTA d'une longueur de 8 025 km a évolué de 21 km par rapport à 2020. Le réseau BT quant à lui a augmenté de 78 km depuis 2021 amenant le linéaire global du département à 8 341 km dont 569 km de réseaux aériens nus.

Les réseaux fils nus BT restent une priorité en terme de résorption pour le SIEGE et ENEDIS, ils ont diminué de 6.1 % en 2021.

S'agissant de la qualité de fourniture

En 2021, le nombre de clients mal alimentés (CMA) s'élevait à 1 133 (929 en zone rurale et 204 en zone urbaine) ce qui représente 174 départs mal alimentés.

Concernant le critère B (temps de coupure client toutes causes confondues), il est pour 2021 à 122.9 minutes dont 66.3 minutes de critère B dit exceptionnel (tempête Aurore principalement). Pour rappel, le critère B national s'élève à 61.6 min.

S'agissant des éléments financiers

Le compte de résultat est positif à 17 700 K€.

La valeur des actifs de la concession s'exprime par la valeur brute et nette comptable des ouvrages de distribution publique concédés, par le montant des provisions pour renouvellement et la valeur de remplacement.

Au 31 décembre 2021, les données en k€ étaient les suivantes :

	2021
Valeur brute comptable	960 560
Valeur nette comptable	532 305
Amortissements	428 255
Provisions constituées	64 008
Valeur de remplacement	1 252 086

En 2021, première année de renouvellement du contrat de concession, le syndicat s'est fait accompagner du cabinet Conseil AEC pour procéder aux missions de contrôle selon les nouvelles modalités du cahier des charges.

Les opérations de contrôle sont, à ce jour, en période de finalisation et portent sur la fiabilisation dans le temps d'indicateurs de suivi, techniques et financiers, notamment relatifs au plan pluriannuel d'investissement du concessionnaire. La méthode de suivi de ces indicateurs est actuellement en cours de finalisation entre les services du syndicat et Enedis.

II/ EDF

Les données transmises concernent l'activité d'EDF strictement limitée aux tarifs encadrés par la loi, le reste de l'activité ne relevant pas du cahier des charges de la concession.

Les principaux éléments peuvent être synthétisés comme suit :

Tarif Bleu

	2019	2020	2021	Variation
Nombre de clients	225 747	215 279	198054	-8 %
Energie vendue en GWH	1 420	1 329	1 237	

Fond de Solidarité versé au Département

	2019	2020	2021
Montant versé par EDF	169 977 €	145 000 €	155 000 €

Chèque énergie

	2019	2020	2021	Variation
Nombre de clients bénéficiaires	15 161	16 872	16 340	-3.2 %

Délibération

Après délibération, le Bureau Syndical prend acte de la présentation du CRAC ENEDIS / EDF et valide les éléments du CRAC dans leur globalité pour l'exercice 2021. Cette validation n'emporte pas pour le concessionnaire un droit sur les résultats de l'audit du réseau HTA/BT en cours de finalisation à l'échelle de la concession.

Délibération adoptée avec 312 voix POUR et 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Xavier HUBERT



Le secrétaire de séance,
Roger WALLART
Maire de Tournedos Bois Hubert



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE

Séance du 26 Novembre 2022

Convocation : 15/11/2022

Nombre de membres :

- en exercice 585
- présents 306

Délibération n° : **2022-C-28**

Objet : **Présentation du CRAC
Concessionnaires GAZ 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le samedi 26 novembre à 9h30, le comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqué, s'est réuni au Cadran à Evreux sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT.

Etaient présents 306 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Roger WALLART, Délégué de TOURNEDOS BOIS HUBERT, a été désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS

Mme Carole DE ANDRES, déléguée de la commune d'Appeville Annebault, a donné pouvoir à M. Dominique BOUCHER, délégué de la commune de Bouquelon, pour la représenter lors des délibérations.

Mme Sylvie CORMIER, déléguée de la commune d'Ambenay, a donné pouvoir à M. Jean Luc BODEY, délégué de la commune de St Antonin de Sommaire, pour la représenter lors des délibérations.

M. Claude SPOHR, délégué de la commune de St Pierre de Cernières, a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, président et délégué de la commune des Baux Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Bruno LEVEQUE, délégué de la commune de Glisolles, a donné pouvoir à Mme Gwendoline PRESLES, déléguée de la commune de Bourneville Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Wenceslas de LOBKOWICZ, délégué de la commune de Breuilpont, a donné pouvoir à M. Jean Marc MOGLIA, délégué de la commune d'Andé, pour le représenter lors des délibérations.

M. Philippe LECOEUR, délégué de la commune de St Victor de Chrétienville, a donné pouvoir à M. Roger WALLART, délégué de la commune de Tournedos Bois Hubert, pour le représenter lors des délibérations.

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'exécution des contrats de délégation de service public, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante des rapports d'activité comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations et une analyse de la qualité du service.

Sur l'exercice 2021, les chiffres clés sont les suivants :

Le SIEGE dispose actuellement de 14 contrats de concession répartis comme suit à la maille historique des communes (le cas des communes nouvelles n'étant pas réglé au niveau national concernant les concessions) :

GRDF – 7 contrats pour un total de 164 communes concédées

GEDIA – 2 contrats pour 3 communes concédées

ANTARGAZ ENERGIES – 5 contrats pour 17 communes concédées

soit un total de 184 communes concédées sur le département de l'Eure (166 en gaz naturel et 18 en propane).

Les chiffres présentés représentent les données de l'ensemble des communes concédées. Ces éléments sont communiqués par les délégataires dans les Comptes Rendus d'Activité de la Concession 2021 (CRAC) puis analysés et restitués par le SIEGE dans des rapports de contrôle.

Les rapports sont disponibles sur demande dans leur intégralité.

Le nombre de consommateurs gaz au 31 Décembre 2021 a atteint 81 077, soit 328 de plus que l'an dernier, répartis comme suit :

GRDF : 80 112

GEDIA : 305

ANTARGAZ ENERGIES : 660

Le patrimoine en km est de 2 164 km (+16.2 km) sur les communes concédées du département répartis selon les concessionnaires :

GRDF : 2 115 km

GEDIA : 20 km

ANTARGAZ ENERGIES : 28 km

L'évolution du linéaire de réseau public de distribution de gaz combustible reste stable en 2021 par rapport aux années précédentes concernant les extensions du réseau existant. A noter cette année que l'augmentation du linéaire réalisé est principalement liée aux travaux exécutés par GRDF pour le maillage des réseaux dans le cadre des projets d'injection de biogaz.

Délibération

Après délibération, le Bureau Syndical prend acte de la présentation du CRAC concessionnaires GAZ et valide les éléments du CRAC dans leur globalité pour l'exercice 2021.

Délibération adoptée avec 312 voix POUR et 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Xavier HUBERT



Le secrétaire de séance,
Roger WALLART
Maire de Tournedos Bois Hubert



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE

Séance du 26 Novembre 2022

Convocation : 15/11/2022

Nombre de membres :

- en exercice 585
- présents 305

Délibération n° : **2022-C-29**

Objet : **Création et adhésion du SIEGE à une Association pour le développement de l'autoconsommation collective d'électricité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le samedi 26 novembre à 9h30, le comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqué, s'est réuni au Cadran à Evreux sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT.

Etaient présents 305 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Roger WALLART, Délégué de TOURNEDOS BOIS HUBERT, a été désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS

Mme Carole DE ANDRES, déléguée de la commune d'Appeville Annebault, a donné pouvoir à M. Dominique BOUCHER, délégué de la commune de Bouquelon, pour la représenter lors des délibérations.

Mme Sylvie CORMIER, déléguée de la commune d'Ambenay, a donné pouvoir à M. Jean Luc BODEY, délégué de la commune de St Antonin de Sommaire, pour la représenter lors des délibérations.

M. Claude SPOHR, délégué de la commune de St Pierre de Cernières, a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, président et délégué de la commune des Baux Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Bruno LEVEQUE, délégué de la commune de Glisolles, a donné pouvoir à Mme Gwendoline PRESLES, déléguée de la commune de Bourneville Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Wenceslas de LOBKOWICZ, délégué de la commune de Breuilpont, a donné pouvoir à M. Jean Marc MOGLIA, délégué de la commune d'Andé, pour le représenter lors des délibérations.

M. Philippe LECOEUR, délégué de la commune de St Victor de Chrétienville, a donné pouvoir à M. Roger WALLART, délégué de la commune de Tournedos Bois Hubert, pour le représenter lors des délibérations.

Exposé des motifs

Le SIEGE 27 est engagé sur le département de l'Eure dans la mise en place d'opérations d'autoconsommation collective à partir d'installations de production photovoltaïque. La première, sur la commune de Saint Georges du Vièvre, sera mise en place au 1er semestre 2023 grâce à l'installation d'une ombrière photovoltaïque d'une puissance d'environ 80 kW.

Ces projets s'inscrivent dans les engagements du SIEGE 27, soutenus par son Comité syndical, de développer les énergies renouvelables sur le territoire eurois au profit des acteurs locaux.

Conformément aux dispositions de l'article L 315-2 du Code de l'énergie, une opération d'autoconsommation collective est dite « étendue » lorsque la fourniture d'électricité est effectuée entre un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs finaux :

- dont les points de soutirage et d'injection sont situés sur le réseau public de distribution d'électricité et respectent les critères de proximité géographique fixés par arrêté,
- et qui sont liés entre eux au sein d'une personne morale (désignée ci-après la « Personne Morale Organisatrice » ou « PMO »).

Sur conseil d'un bureau d'études mandaté par le SIEGE 27, spécialisé dans la mise en place de ce type d'opérations, il s'avère que le statut associatif est le plus pertinent pour constituer la Personne Morale Organisatrice utile au déploiement de l'autoconsommation collective par le SIEGE 27.

Cette association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi précitée, prendra pour dénomination « Watt'Eure ».

Elle aura pour objet de favoriser le développement de l'autoconsommation collective sur le territoire du département de l'Eure et pourra constituer la Personne Morale Organisatrice évoquée à l'article L315-2 du Code de l'énergie.

Elle aura notamment pour rôle d'établir les modalités de répartition de la production entre chaque consommateur, conclure et exécuter les conventions à établir avec le gestionnaire de réseau public de distribution et gérer la vente d'électricité entre producteurs et consommateurs.

Seront membres de cette association l'ensemble des producteurs et consommateurs des opérations d'autoconsommation collective dans lesquelles le SIEGE 27 est engagé. Ce dernier en sera l'un des membres fondateurs.

L'association sera gouvernée par une Assemblée Générale et un Bureau.

Il est proposé au Comité syndical :

- d'adhérer à la présente association ;
- d'approuver les statuts proposés ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à sa création et à l'adhésion du SIEGE 27 ;
- de désigner comme représentants du SIEGE 27 au sein de l'Assemblée Générale et du Bureau de l'association, Xavier HUBERT, Président du SIEGE 27, en tant que titulaire, et un suppléant, et de les autoriser à participer aux travaux de constitution de cette PMO ;
- de déléguer au Bureau syndical du SIEGE 27, la fixation des conditions de vente par le SIEGE 27 (notamment les tarifs) de l'énergie électrique produite à partir de centrales photovoltaïques dans le cadre des besoins de consommateurs participant à une opération d'autoconsommation collective ainsi qu'à autoriser le Président à signer les contrats de vente associés.

Délibération

Après délibération, le Comité Syndical décide :

- d'adhérer à la présente association ;
- d'approuver les statuts proposés ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à sa création et à l'adhésion du SIEGE 27 ;
- de désigner comme représentants du SIEGE 27 au sein de l'Assemblée Générale et du Bureau de l'association, Xavier HUBERT, Président du SIEGE 27, en tant que titulaire, et un suppléant, et de les autoriser à participer aux travaux de constitution de cette PMO ;
- de déléguer au Bureau syndical du SIEGE 27, la fixation des conditions de vente par le SIEGE 27 (notamment les tarifs) de l'énergie électrique produite à partir de centrales photovoltaïques dans le cadre des besoins de consommateurs participant à une opération d'autoconsommation collective ainsi qu'à autoriser le Président à signer les contrats de vente associés.

Délibération adoptée avec 311 voix POUR et 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Pour extrait conforme,

<p>Le Président, Xavier HUBERT</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Roger WALLART Maire de Tournedos Bois Hubert</p> 
--	--

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE

Séance du 26 Novembre 2022

Convocation : 15/11/2022

Nombre de membres :

- en exercice 585
- présents 302

Délibération n° : **2022-C-30**

Objet : **Projet Terres Neuves I - signature d'une promesse unilatérale de vente et autorisation d'acquérir 10% supplémentaires dans la SAS de projet**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le samedi 26 novembre à 9h30, le comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqué, s'est réuni au Cadran à Evreux sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT.

Etaient présents 302 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Roger WALLART, Délégué de TOURNEDOS BOIS HUBERT, a été désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS

Mme Carole DE ANDRES, déléguée de la commune d'Appeville Annebault, a donné pouvoir à M. Dominique BOUCHER, délégué de la commune de Bouquelon, pour la représenter lors des délibérations.

Mme Sylvie CORMIER, déléguée de la commune d'Ambenay, a donné pouvoir à M. Jean Luc BODEY, délégué de la commune de St Antonin de Sommaire, pour la représenter lors des délibérations.

M. Claude SPOHR, délégué de la commune de St Pierre de Cernières, a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, président et délégué de la commune des Baux Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Bruno LEVEQUE, délégué de la commune de Glisolles, a donné pouvoir à Mme Gwendoline PRESLES, déléguée de la commune de Bourneville Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Wenceslas de LOBKOWICZ, délégué de la commune de Breuilpont, a donné pouvoir à M. Jean Marc MOGLIA, délégué de la commune d'Andé, pour le représenter lors des délibérations.

M. Philippe LECOEUR, délégué de la commune de St Victor de Chrétienville, a donné pouvoir à M. Roger WALLART, délégué de la commune de Tournedos Bois Hubert, pour le représenter lors des délibérations.

Exposé des motifs

Par délibération du Comité syndical en date du 18 mai 2019, le SIEGE 27 est actionnaire à hauteur de 9,99% de la société de projet « CPES Terres Neuves » (822 516 027 R.C.S. COUTANCES) aux côtés de la SEM West Energies (50,03%) et de la Caisse des dépôts et consignation (39,98%), qui exploite un projet photovoltaïque de 15,3MW mis en service depuis juillet 2019, sur les communes de La Chapelle-Longueville et Saint-Etienne-sous-Bailleul.

La SEM West Energies, par décision de son Conseil d'administration en date du 9 mars 2022, recentre dorénavant l'ensemble de ses activités sur le territoire exclusif du département de la Manche et de ce fait souhaite se retirer de l'ensemble des projets en développement et en exploitation en dehors de ce territoire. Dans ce cadre, elle a exprimé au SIEGE 27 sa volonté de procéder à la vente du projet photovoltaïque susmentionné dont elle est actionnaire. La Caisse des dépôts et consignation a indiqué être favorable à cette vente.

Par délibération du Comité syndical en date du 21 mai 2022, le Président a été autorisé à engager des discussions avec West Energies ainsi qu'avec tout autre acteur susceptible de vouloir s'associer au SIEGE 27 pour étudier les voies et les moyens d'un éventuel rachat du projet et réaliser l'ensemble des audits nécessaires (notamment technique, juridique et financier) à la bonne conduite de cette opération.

Dans ce contexte, West Energies et la Caisse des dépôts et consignation ont reçu une offre engageante de la part de l'opérateur privé CVE, afin d'acquérir 90,01% des titres de la CPES Terres Neuves (étant donné la volonté exprimée par le SIEGE 27 de rester au capital afin d'assurer une représentativité des acteurs locaux à la gouvernance) qu'ils ont acceptée le 5 octobre 2022. CVE est propriétaire et exploitant du projet photovoltaïque au sol Terres Neuves II à proximité immédiate de Terres Neuves I.

Son intention est de procéder à une restructuration du projet par (i) le refinancement de l'endettement actuel auprès d'une nouvelle banque, (ii) la résiliation du contrat de vente d'électricité et du contrat de complément de prix et la conclusion d'un contrat de vente d'électricité de gré à gré et (iii) la résiliation des contrats opérationnels (notamment exploitation et maintenance) et la conclusion de nouveaux contrats avec CVE ou des entités appartenant à son groupe.

Par ailleurs, CVE s'est parallèlement adressé au SIEGE 27 afin de lui proposer d'acquérir jusqu'à 10% de parts supplémentaires dans la SAS CPES Terres Neuves I, aux mêmes conditions de prix que celles figurant dans l'offre engageante faite à West Energies et la Caisse des dépôts et consignation, soit pour un montant estimé à ce jour à environ 300 000€ (prix des actions), avec possibilité, si souhaité par le SIEGE 27, d'acquérir une même proportion de compte-courant d'actionnaires (portant alors le prix d'acquisition total pour le SIEGE à environ 450 000€). Cette possibilité serait offerte au SIEGE 27 après que CVE ait procédé à la restructuration susvisée, mais en tout état de cause durant l'exercice 2023.

Les Statuts et le Pacte d'associés de la CPES Terres Neuves interdisent à West Energies de céder ses titres avant une période de 10 ans à compter de son entrée au capital de la société. Il est donc nécessaire, pour que West Energies puisse céder ses titres à CVE, que le SIEGE 27 l'y autorise (en renonçant au bénéfice de cette clause d'incessibilité).

Dans ce contexte, le SIEGE 27 s'est fait accompagner d'un cabinet d'avocats et d'un bureau d'études spécialisé en analyses économique et financière afin (i) d'étudier les termes économiques et financiers de la restructuration proposée par CVE et (ii) de négocier les nouveaux projets de Statuts et de Pacte d'actionnaires proposés par CVE au SIEGE 27 ainsi que les termes de la promesse unilatérale de vente de CVE au profit du SIEGE 27. Lors de ces négociations le SIEGE a demandé à bénéficier d'une promesse d'achat de ses titres par CVE, au même prix par titre que le prix de l'offre de CVE à West Energies et la Caisse des dépôts et consignations. CVE a consenti à une telle promesse d'achat, qui serait également exerçable en 2023. Il n'est pas dans l'intention du SIEGE 27 d'exercer cette promesse d'achat ; toutefois cela lui permettrait, si la restructuration devait dégrader la valorisation du projet, de récupérer une plus-value identique à celle qu'il réaliserait en cédant ses titres aux côtés de West Energies et la Caisse des dépôts et consignations.

Il ressort, sur la base des éléments du plan d'affaires présenté par CVE, que le projet de restructuration devrait raisonnablement permettre une amélioration de la rentabilité du projet et, partant, un accroissement de la valeur de la participation du SIEGE dans CPES Terres Neuves.

Les documents juridiques (pacte d'actionnaires, promesse de vente et promesse d'achat) qui seraient signés entre le SIEGE 27 et CVE sont dans une forme agréée. Les promesses figurent en annexe des présentes. Aux termes du pacte, (i) la nouvelle gouvernance octroierait au SIEGE un contrôle sur la conduite des affaires (notamment certaines décisions de gestion importantes seraient prises par le Comité Stratégique, auquel le SIEGE 27 serait représenté par un membre, à l'unanimité de ses membres) et (ii) en cas de projet de cession de titres par CVE (après une période d'incessibilité durant la phase de mise en place de la restructuration), le SIEGE disposerait d'un droit de regard sur le cessionnaire, d'un droit de préemption et d'un droit de sortie conjointe.

Délibération

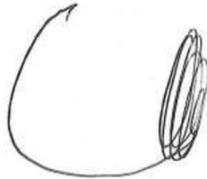
Après délibération, le Comité Syndical autorise le Président, sous réserve de l'issue favorable des discussions en cours de finalisation avec CVE, et sous réserve que la documentation juridique susvisée soit conclue dans des conditions substantiellement identiques à celles qui ont été exposées, à :

- Lever la clause d'inaliénabilité de West Energies dans la SAS « CPES Terres Neuves I » ;
- Signer la promesse de vente unilatérale de CVE au profit du SIEGE 27 pour acquérir jusqu'à 10% de parts supplémentaires dans la SAS « CPES Terres Neuves I », sans engagement pour le SIEGE 27 de les acquérir ;
- Signer la promesse d'achat unilatérale de CVE au profit du SIEGE 27 pour permettre à ce dernier de céder, s'il le souhaite et sans obligation, les parts qu'il détient dans la SAS « CPES Terres Neuves I » ;
- Signer le Pacte d'associés de la SAS « CPES Terres Neuves I » et adopter les nouveaux statuts qui seront en cohérence avec les termes dudit pacte ;

- Acquérir 10% de parts supplémentaires dans la SAS « CPES Terres Neuves I » si le résultat définitif des audits après restructuration du projet par CVE conclut à un intérêt pour le SIEGE 27 de procéder à cette acquisition ou, dans le cas extrême, à céder ses parts à CVE en cas d'une restructuration s'avérant finalement inappropriée au SIEGE 27 (risques juridiques et/ou financiers notamment avérés) et en conséquence signer toute documentation nécessaire à la bonne réalisation de cette acquisition ou cession ;
- Prendre tout accord et engagement connexes ou complémentaires qui seraient nécessaires au bon fonctionnement de la SAS « CPES Terres Neuves I », y compris toute documentation qui serait exigée dans le cadre du financement du projet (nantissement de titres, ...) ;
- Et de décider que le SIEGE sera représenté par son président dans la SAS et prendra part à l'assemblée constitutive de cette SAS.

Délibération adoptée avec 306 voix POUR et 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS.

Pour extrait conforme,

<p>Le Président, Xavier HUBERT</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Roger WALLART Maire de Tournedos Bois Hubert</p> 
---	---

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE

Séance du 26 Novembre 2022

Convocation : 15/11/2022

Nombre de membres :

- en exercice 585
- présents 302

Délibération n° : **2022-C-31**

Objet : **Cession d'actions dans la SAS Transition euroise de Saint-André-de-l'Eure au profit d'EPN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le samedi 26 novembre à 9h30, le comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqué, s'est réuni au Cadran à Evreux sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT.

Etaient présents 302 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Roger WALLART, Délégué de TOURNEDOS BOIS HUBERT, a été désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS

Mme Carole DE ANDRES, déléguée de la commune d'Appeville Annebault, a donné pouvoir à M. Dominique BOUCHER, délégué de la commune de Bouquelon, pour la représenter lors des délibérations.

Mme Sylvie CORMIER, déléguée de la commune d'Ambenay, a donné pouvoir à M. Jean Luc BODEY, délégué de la commune de St Antonin de Sommaire, pour la représenter lors des délibérations.

M. Claude SPOHR, délégué de la commune de St Pierre de Cernières, a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, président et délégué de la commune des Baux Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Bruno LEVEQUE, délégué de la commune de Glisolles, a donné pouvoir à Mme Gwendoline PRESLES, déléguée de la commune de Bourneville Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Wenceslas de LOBKOWICZ, délégué de la commune de Breuilpont, a donné pouvoir à M. Jean Marc MOGLIA, délégué de la commune d'Andé, pour le représenter lors des délibérations.

M. Philippe LECOEUR, délégué de la commune de St Victor de Chrétienville, a donné pouvoir à M. Roger WALLART, délégué de la commune de Tournedos Bois Hubert, pour le représenter lors des délibérations.

Exposé des motifs

Par délibération du Bureau syndical du 12 décembre 2019, le SIEGE 27 s'est engagé, aux côtés de la commune de Saint-André-de-l'Eure et de l'agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN), dans un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne piste bétonnée de l'aérodrome de la commune de Saint André de l'Eure dont celle-ci est propriétaire.

Après délibération du Comité syndical en date du 10 juillet 2020 et conformément aux dispositions de l'article L2253-1 du Code général des collectivités territoriales, il a été créé pour les besoins spécifiques au développement du projet puis sa construction et son exploitation une société de projet « Transition euroise de Saint André de l'Eure » au nom de laquelle il a été déposé en juillet 2022 la demande de permis de construire pour un projet de 12MW.

Le capital de 1 000€ de cette société de projet est divisé en 100 actions de 10€ de valeur nominale et est réparti de la manière suivante :

- 51% : Société d'Economie Mixte (SEM) SIPEnR
- 34% : SIEGE 27
- 15% : Commune de Saint André de l'Eure

À la suite de la volonté exprimée par l'agglomération Evreux Portes de Normandie d'acquérir 2% dans la SAS précitée (R.C.S. Paris B 899 846 844), il convient au SIEGE 27 de procéder à la cession des actions correspondantes au profit d'EPN, soit 2 actions.

S'agissant d'un transfert libre au titre de l'article 10.2 des Statuts de la SAS, il n'est pas fait application ni de la règle d'inaliénabilité ni du droit de préemption.

Délibération

Après délibération, le Comité Syndical autorise le Président à prendre ou signer tous actes utiles à la cession des 2 actions que le SIEGE 27 détient au sein de la SAS Transition Euroise de Saint André de l'Eure au profit d'Evreux Portes de Normandie à la valeur de 10€ par action soit 20€ pour 2 actions.

Délibération adoptée avec 308 voix POUR et 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Pour extrait conforme,

<p>Le Président, Xavier HUBERT</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Roger WALLART Maire de Tournedos Bois Hubert</p> 
--	--

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE

Séance du 26 Novembre 2022

Convocation : 15/11/2022

Nombre de membres :

- en exercice 585
- présents 300

Délibération n° : **2022-C-32**

Objet : **Avenant à la convention de partenariat et d'exclusivité conclue entre le SIEGE 27, Engie Green et SIPEnR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le samedi 26 novembre à 9h30, le comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqué, s'est réuni au Cadran à Evreux sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT.

Etaient présents 300 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Roger WALLART, Délégué de TOURNEDOS BOIS HUBERT, a été désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS

Mme Carole DE ANDRES, déléguée de la commune d'Appeville Annebault, a donné pouvoir à M. Dominique BOUCHER, délégué de la commune de Bouquelon, pour la représenter lors des délibérations.

Mme Sylvie CORMIER, déléguée de la commune d'Ambenay, a donné pouvoir à M. Jean Luc BODEY, délégué de la commune de St Antonin de Sommaire, pour la représenter lors des délibérations.

M. Claude SPOHR, délégué de la commune de St Pierre de Cernières, a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, président et délégué de la commune des Baux Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Bruno LEVEQUE, délégué de la commune de Glisolles, a donné pouvoir à Mme Gwendoline PRESLES, déléguée de la commune de Bourneville Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Wenceslas de LOBKOWICZ, délégué de la commune de Breuilpont, a donné pouvoir à M. Jean Marc MOGLIA, délégué de la commune d'Andé, pour le représenter lors des délibérations.

M. Philippe LECOEUR, délégué de la commune de St Victor de Chrétienville, a donné pouvoir à M. Roger WALLART, délégué de la commune de Tournedos Bois Hubert, pour le représenter lors des délibérations.

Exposé des motifs

Le Comité syndical du 26 mai 2018 a autorisé le SIEGE à signer une convention de partenariat et d'exclusivité avec la SEM SIPEnR et ENGIE GREEN pour le développement d'un parc éolien sur les communes de MESNIL-ROUSSET et NOTRE-DAME-DU-HAMEL.

Le Comité syndical du 1^{er} décembre 2018 a ensuite autorisé le SIEGE à signer l'avenant n°1 à cette convention.

La convention a pour objet de déterminer les droits et obligations de chacune des parties pour le développement de ce parc éolien, notamment :

- la liste des actions à entreprendre ;
- les moyens correspondant à ces actions (en termes humain et financier).

Depuis la signature de l'avenant n°1, le projet a évolué dans son périmètre et son calendrier, ainsi il convient de signer un 2^{ème} avenant afin :

- de modifier le périmètre du projet suite à la décision du Conseil municipal de Notre-Dame-du-Hamel en date du 6 avril 2022 de se retirer du projet ;
- d'étendre la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- d'ajuster les engagements financiers et les actions à engager par les Parties pour le projet dans cet intervalle de temps.

Délibération

Après délibération, le Comité Syndical autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat et d'exclusivité susvisée avec la SEM SIPEnR et ENGIE Green, ainsi qu'à déléguer au Bureau Syndical la décision relative à la signature de tout autre avenant qui s'avérerait nécessaire.

Délibération adoptée avec 305 voix POUR et 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Xavier HUBERT



Le secrétaire de séance,
Roger WALLART
Maire de Tournedos Bois Hubert



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE

Séance du 26 Novembre 2022

Convocation : 15/11/2022

Nombre de membres :

- en exercice 585
- présents 300

Délibération n° : **2022-C-33**

Objet : **Adhésion de communes à la compétence optionnelle Exploitation des IRVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le samedi 26 novembre à 9h30, le comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqué, s'est réuni au Cadran à Evreux sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT.

Etaient présents 300 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Roger WALLART, Délégué de TOURNEDOS BOIS HUBERT, a été désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS

Mme Carole DE ANDRES, déléguée de la commune d'Appeville Annebault, a donné pouvoir à M. Dominique BOUCHER, délégué de la commune de Bouquelon, pour la représenter lors des délibérations.

Mme Sylvie CORMIER, déléguée de la commune d'Ambenay, a donné pouvoir à M. Jean Luc BODEY, délégué de la commune de St Antonin de Sommaire, pour la représenter lors des délibérations.

M. Claude SPOHR, délégué de la commune de St Pierre de Cernières, a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, président et délégué de la commune des Baux Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Bruno LEVEQUE, délégué de la commune de Glisolles, a donné pouvoir à Mme Gwendoline PRESLES, déléguée de la commune de Bourneville Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Wenceslas de LOBKOWICZ, délégué de la commune de Breuilpont, a donné pouvoir à M. Jean Marc MOGLIA, délégué de la commune d'Andé, pour le représenter lors des délibérations.

M. Philippe LECOEUR, délégué de la commune de St Victor de Chrétienville, a donné pouvoir à M. Roger WALLART, délégué de la commune de Tournedos Bois Hubert, pour le représenter lors des délibérations.

Exposé des motifs

La réforme statutaire engagée fin 2016 par le SIEGE visait notamment à permettre la prise de compétence à titre optionnel par le Syndicat, par transfert des communes intéressées en matière d'aménagement et d'exploitation des infrastructures ainsi créées. Cette compétence optionnelle permet aux communes de confier au SIEGE l'exploitation, y compris l'entretien et la supervision des bornes installées ou susceptibles d'être installées sur leur territoire. Il permet également au SIEGE d'intégrer le territoire des communes concernées dans le cadre du Schéma Directeur des IRVE qu'il élabore.

Il est précisé que l'exercice de cette compétence ne remet pas en cause l'exercice des autres missions relevant des services de mobilité et de transports.

Afin d'acter le nouveau transfert de cette compétence optionnelle souhaité par plusieurs communes citées ci-dessous, il est nécessaire d'adopter une délibération concordante conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts du SIEGE :

ACLOU - CHAMBLAC - GROSLEY SUR RISLE - LE BEC THOMAS - MARCILLY LA CAMPAGNE - PLAINVILLE - TERRES DE BORD -AMFREVILLE SAINT AMAND - CHAMPENARD - HARDENCOURT COCHEREL - LE BOIS HELLAIN - ROUGEMONTIERS - PLASNES - TILLEUL DAME AGNES - AMFREVILLE SOUS LES MONTS - CHÂTEAU SUR EPTÉ - HERQUEVILLE - LE BOSQ DU THEIL - MARCILLY SUR EURE - PONT SAINT PIERRE - TRIQUEVILLE - AMFREVILLE SUR ITON - CHERONVILLIERS - HEUBECOURT HARICOURT - LE BOULAY MORIN - MARTAINVILLE - ROUGE PERRIERS - TROUVILLE LA HAULE ARMENTIERES SUR AVRE - CORNY - HEUDREVILLE SUR EURE - LE FIDELAIRE - MENESQUEVILLE - ST AUBIN SUR GAILLON - VAL D'ORGER- AUTHOU - CRESTOT - HOUETTEVILLE - LE MANOIR SUR SEINE - MENILLES - ST CHRISTOPHE SUR CONDE - VALLETOT - BÂLINES - DAUBEUF PRES VATTEVILLE - ILLIERS L'EVÊQUE - LE MARAIS VERNIER - MENNEVAL - ST CYR LA CAMPAGNE - VANDRIMARE - BARNEVILLE SUR SEINE - DURANVILLE - IVILLE - LE MESNIL JOURDAIN - MERCEY - ST DENIS D'AUGERONS - VANNECROCQ - BAZOQUES - EMALLEVILLE - JOUY SUR EURE - LE PLANQUAY - MEREY - ST ETIENNE SOUS BAILLEUL - VENON - BEAUBRAY - EPIEDS - LA CROISILLE - LE PLESSIS SAINTE OPPORTUNE - MESNIL VERCLIVES - ST GEORGES MOTEL - VEZILLON - BEAUMONTEL - FARCEAUX - LA HARENGERE - LES BARILS - MISEREY - ST JULIEN DE LA LIEGUE - VIEUX PORT - BEUZEVILLE - FATOUVILLE GRECHAIN - LA HAYE AUBRÉE

LES BAUX DE BRETEUIL – MOUFLAINES - ST LAURENT DU TENCEMENT - VILLERS EN VEXIN - BOIS ANZERAY - FERRIERES HAUT CLOCHER - LA HAYE DE CALLEVILLE - LES MONTS ROUMOIS - NEUVILLE SUR AUTHOU - ST SULPICE DE GRIMBOUVILLE – VOISCREVILLE -BOIS LE ROI - FLANCOURT CRESCY EN ROUMOIS - LA HAYE DE ROUTOT - L'HOSMES - NOARDS - ST VICTOR D'ÉPINE -VRAIVILLE - BOISSY LAMBERVILLE - FONTAINE LA LOUVET - LA HAYE DU THEIL – LIGNEROLLES - NOTRE DAME D'ÉPINE - STE MARIE D'ATTEZ – BRETIGNY - FRESNELLES EN VEXIN - LA HAYE LE COMTE - LISORS – NOYERS - STE MARIE DE VATIMESNIL -CALLEVILLE – GADENCOURT - LA HAYE MALHERBE – LOUVIERS – ORMES – SASSEY - CAUVERVILLE EN ROUMOIS - GAUDREVILLE LA RIVIERE - LA PYLE – MALOUY – PINTERVILLE - SAUSSAY LA CAMPAGNE – CESSVILLE – GIVERVILLE - LA VACHERIE – MANDEVILLE – PISEUX - SYLVAIN LES MOULINS.

Il est demandé au Comité Syndical de valider le transfert de compétence tel que souhaité par les communes adhérentes.

Délibération

Après délibération, le Comité Syndical prend acte du transfert de compétence tel que souhaité par les communes adhérentes citées ci-dessus.

Délibération adoptée avec 306 voix POUR et 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Pour extrait conforme,

<p>Le Président, Xavier HUBERT</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Roger WALLART Maire de Tournedos Bois Hubert</p> 
--	--

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE

Séance du 26 Novembre 2022

Convocation : 15/11/2022

Nombre de membres :

- en exercice 585
- présents 300

Délibération n° : **2022-C-34**

Objet : **Adhésions de communes à la compétence optionnelle Maintenance de l'Eclairage Public**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le samedi 26 novembre à 9h30, le comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqué, s'est réuni au Cadran à Evreux sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT.

Etaient présents 300 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Roger WALLART, Délégué de TOURNEDOS BOIS HUBERT, a été désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS

Mme Carole DE ANDRES, déléguée de la commune d'Appeville Annebault, a donné pouvoir à M. Dominique BOUCHER, délégué de la commune de Bouquelon, pour la représenter lors des délibérations.

Mme Sylvie CORMIER, déléguée de la commune d'Ambenay, a donné pouvoir à M. Jean Luc BODEY, délégué de la commune de St Antonin de Sommaire, pour la représenter lors des délibérations.

M. Claude SPOHR, délégué de la commune de St Pierre de Cernières, a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, président et délégué de la commune des Baux Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Bruno LEVEQUE, délégué de la commune de Glisolles, a donné pouvoir à Mme Gwendoline PRESLES, déléguée de la commune de Bourneville Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Wenceslas de LOBKOWICZ, délégué de la commune de Breuilpont, a donné pouvoir à M. Jean Marc MOGLIA, délégué de la commune d'Andé, pour le représenter lors des délibérations.

M. Philippe LECOEUR, délégué de la commune de St Victor de Chrétienville, a donné pouvoir à M. Roger WALLART, délégué de la commune de Tournedos Bois Hubert, pour le représenter lors des délibérations.

Exposé des motifs

Conformément aux statuts du syndicat, notamment son article A4b, il convient que l'assemblée délibère afin d'approuver le transfert de compétence optionnelle maintenance de l'éclairage public prononcé par le Conseil Municipal de communes du département de l'Eure à compter du 1er janvier 2023 :

BOSGOUET / Délibération du 30 juin 2022

THIBOUVILLE / Délibération du 08 novembre 2022

SAINT PIERRE DES IFS / Délibération du 25 novembre 2022

Délibération

Après délibération, le Comité Syndical accepte l'adhésion des 3 communes précitées à la compétence optionnelle maintenance de l'éclairage public à compter du 1er janvier 2023 et autorise le président à signer tout document s'y afférent.

Délibération adoptée avec 306 voix POUR et 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Xavier HUBERT



Le secrétaire de séance,
Roger WALLART
Maire de Tournedos Bois Hubert



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE

Séance du 26 Novembre 2022

Convocation : 15/11/2022

Nombre de membres :

- en exercice 585
- présents 298

Délibération n° : **2022-C-35**

Objet : **Mise à jour du tableau des effectifs**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le samedi 26 novembre à 9h30, le comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqué, s'est réuni au Cadran à Evreux sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT.

Etaient présents 298 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Roger WALLART, Délégué de TOURNEDOS BOIS HUBERT, a été désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS

Mme Carole DE ANDRES, déléguée de la commune d'Apperville Annebault, a donné pouvoir à M. Dominique BOUCHER, délégué de la commune de Bouquelon, pour la représenter lors des délibérations.

Mme Sylvie CORMIER, déléguée de la commune d'Ambenay, a donné pouvoir à M. Jean Luc BODEY, délégué de la commune de St Antonin de Sommaire, pour la représenter lors des délibérations.

M. Claude SPOHR, délégué de la commune de St Pierre de Cernières, a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, président et délégué de la commune des Baux Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Bruno LEVEQUE, délégué de la commune de Glisolles, a donné pouvoir à Mme Gwendoline PRESLES, déléguée de la commune de Bourneville Sainte Croix, pour le représenter lors des délibérations.

M. Wenceslas de LOBKOWICZ, délégué de la commune de Breuilpont, a donné pouvoir à M. Jean Marc MOGLIA, délégué de la commune d'Andé, pour le représenter lors des délibérations.

M. Philippe LECOEUR, délégué de la commune de St Victor de Chrétienville, a donné pouvoir à M. Roger WALLART, délégué de la commune de Tournedos Bois Hubert, pour le représenter lors des délibérations.

Exposé des motifs

Afin de tenir compte des évolutions de carrière des agents en poste d'une part et des recrutements effectués ou à venir, il convient de procéder à l'adaptation du tableau des effectifs de l'établissement dont les modifications sont décrites ci-dessous :

Filière administrative :

- Au 01/01/2023, transformation de 2 postes au grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe en poste au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe afin de permettre l'avancement de grade de 2 agents.

Filière technique :

- Au 01/12/2022, transformation de 2 postes au grade d'ingénieur en poste au grade de technicien principal 2ème classe afin de mettre en cohérence les postes pourvus ou à pourvoir au 1er décembre 2022 avec les profils des candidats recrutés.

Il est proposé au Comité Syndical de valider les modifications du tableau des effectifs du syndicat et d'autoriser Monsieur le Président à prendre les actes afférents.

Délibération

Après délibération, le Comité Syndical décide de valider les modifications du tableau des effectifs du syndicat joint en annexe à la présente délibération et autorise Monsieur le Président à prendre les actes afférents.

Délibération adoptée avec 306 voix POUR et 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Xavier HUBERT



Le secrétaire de séance,
Roger WALLART
Maire de Tournedos Bois Hubert

